MAIRIE DE L'ILE D'YEU - ***Service Enfance Jeunesse - Affaires scolaires - 4 rue du Gouverneur - 85350 Ile d'Yeu***
Tel: 02 28 12 91 22 - Fax : 02-28-12-94-11 jeunesse@ile-yeu.fr

Votre enfant rentre à l'école maternelle ou primaire à la rentrée de Septembre, si vous souhaitez l'inscrire à la cantine, au transport scolaire ou encore aux activités du vendredi pour l'année scolaire 2015-2016.
Nous vous proposons le mode d'emploi, à lire attentivement.

La fiche unique de renseignements 2015-2016

Ce document est à remplir une fois par année scolaire*. Nos fiches actuelles deviennent inexactes et il est important que nous puissions les mettre à jour. Ce fichier informatique est uniquement à usage interne pour notre service, les informations ne seront pas divulguées. Ce fichier est autorisé par la Commission Nationale Informatique et Liberté.
Si vous avez rempli cette fiche dernièrement, pour les inscriptions de l'été à la Baleine Bleue ou les Traine-bottes, inutile de la remplir une deuxième fois.

La restauration scolaire : elle est ouverte à tous les enfants de plus de trois ans (les capacités d'accueil des salles de restauration ne nous permettent pas d'accueillir les enfants de moins de trois ans).

Inscription :
Vous pouvez télécharger la grille d'inscription pour les repas de Septembre sur le site de la mairie ***(www.mairie.ile-yeu.fr***) ou la demander au PIF, à la Baleine Bleue ou aux Traine bottes. Elle est à remettre au :

Point Info Famille dès à présent et jusqu'au 19 août, dernier délai.

Facturation :
La facture de cantine vous sera envoyée vers le 5 du mois. Vous paierez donc tous les repas commandés avant qu'ils ne soient consommés. Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à nous contacter.

Tarifs :
Le prix du repas est de 2.90€.
Afin de respecter les recommandations de la CAF de Vendée, nous vous informons que les tarifs de la restauration scolaire, à partir de janvier 2016, seront calculés en fonction de votre Quotient Familial. Si vous n'avez pas de QF attribué par la CAF, vous pouvez venir, muni de votre (vos) déclarations d'impôt et nous le calculerons.

Annulation de repas :
Les repas non pris par votre enfant seront déduits de la facture suivante dans la mesure où son absence à la cantine est justifiée : maladie de l'enfant, changement d'emploi du temps de dernière minute des parents (seulement pour ajouter des repas), départ en urgence. Vous devez déposer un justificatif précisant la raison de l'absence de votre enfant dans les 48H au Point Info Famille ou par mail : jeunesse@ile-yeu.fr

Le ramassage scolaire

Inscription et règlement : Dans la mesure du possible, nous essayons d'adapter les trajets au domicile des enfants. Les inscriptions sont trimestrielles, le règlement du ramassage scolaire se fait à l'inscription au Point Info Famille.
Tarifs: aller-retour : un enfant : 46.35€, 2 enfants : 84.85€, 3 enfants : 104.30€
Aller ou retour : un enfant : 26.80€, 2 enfants : 47.70€, 3 enfants : 59.95€

Les activités du vendredi :

Chaque vendredi de 15h30 à 17h, nous proposons aux enfants différentes activités. Elles sont gratuites mais soumises à inscriptions trimestrielles. Vous pouvez télécharger la fiche d'inscription pour les activités du premier trimestre sur le site de la mairie ***(www.mairie.ile-yeu.fr***) ou la demander au PIF, à la Baleine Bleue ou aux Traine bottes. Elle est à remettre au :

Point Info Famille dès à présent et jusqu'au 19 août, dernier délai.

La gratuité de ces activités est soumise aux aides de l'état qui devraient perdurer jusqu'en juin 2016.

Nous vous souhaitons un bon été,
Cordialement.
L'équipe du service jeunesse

Horaires d'ouverture du Point Info Famille : du 1 juillet au 21 août de 9h à 13h, à partir du 24 août de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 du lundi au vendredi (fermé le mardi et le vendredi après-midi).